

Depuis 1996, l' [Initiative](#) en faveur des Pays pauvres très endettés (PPTE) s'est attachée à offrir un allègement de la dette extérieure aux pays pauvres dont le fardeau de dette est non viable, sur le principe du partage du fardeau par tous les créanciers multilatéraux, bilatéraux et commerciaux. Les économies issues de l'allègement sont censées aider les pays à réduire la pauvreté, ainsi qu'à atteindre les OMD. Dans la pratique toutefois, la prestation de l' [allègement](#) ne s'est pas révélée aussi rapide et aussi généralisée que prévu initialement. En 2005, l' [Initiative d'allègement de la dette multilatérale \(IADM\)](#) a été introduite pour offrir un allègement supplémentaire et accélérer ainsi les progrès vers la réalisation des OMD.

Pour aider les pays à obtenir un maximum d'allègement de leur dette, DFI a mis au point des [soutiens et manuels de formation](#) détaillés, mené des [recherches et analyses](#) et offert des [services consultatifs](#).

Pour obtenir des informations générales du FMI et de la Banque sur les Initiatives PPTE et IADM et accéder aux analyses des stratégies PPTE de désendettement des pays menées par le FMI et la Banque mondiale, veuillez consulter www.imf.org/external ou web.worldbank.html.